Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

IMMEUBLE BATI VISITE :

Boulangerie
Le Bourg
63950 St SAUVES-D'AUVERGNE

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Numéro de dossier : 21/IMO/6187/JMR
Date du repérage : 30/12/2020

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du code du travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 et conformément aux articles R4412-61 à R4412-65, R4412-97 du Code du Travail et L541-1 à L541-8 du Code de l'Environnement.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité	
Adresse	**Boulangerie** **Le Bourg** **63950 SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE**
Périmètre de repérage :	..... **Ensemble de la propriété**
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	..... **Local commercial** ..... **Commerce** ..... **< 1949**

Le propriétaire et le donneur d'ordre	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom **:** ... **Communauté de Communes Dômes Sancy Artense** Adresse : ..... **23, route de Clermont** **63210 ROCHEFORT-MONTAGNE**
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... **Communauté de Communes Dômes Sancy Artense** Adresse : ..... **23, route de Clermont** **63210 ROCHEFORT-MONTAGNE**

Le(s) signataire(s)				
	NOM Prénom	**Fonction**	**Organisme certification**	**Détail de la certification**
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ---------- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	José RIBEIRO	Opérateur de repérage	AFNOR Certification 11 rue Francis de Pressensé 93571 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX	Obtention : 30/06/2017 Échéance : 29/06/2022 N° de certification : 11030999
Raison sociale de l'entreprise : **Réal-Expertises** (Numéro SIRET : **51307747900022)** Adresse : **14ter, impasse de la Charirette, 63510 MALINTRAT** Désignation de la compagnie d'assurance : **MMA** Numéro de police et date de validité : **A 124157095 / 30/06/2021**				

Le rapport de repérage
Date d'émission du rapport de repérage : 11/01/2021, remis au propriétaire le 12/01/2021
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 41 pages

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le cadre de la mission
3.2.1 L'intitulé de la mission
3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
3.2.3 L'objectif de la mission
3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
4.4 Plan et procédures de prélèvements
5 Résultats détaillés du repérage
5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
5.4 Liste des zones et présenté par catégorie
5.5 Récapitulatif zone par zone
6 Signatures
7 Annexes

1. – Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Réseaux et autres éléments enterrés e/ou noyés dans le bâti	-Divers	Impossibilité technique

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... MyEasyLab (Eurofins Europe)
Adresse : ..... 1103, avenue Jacques Cartier 44800 Saint-Herblain
Numéro de l'accréditation PCA : ..... AB 1609

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

Nature des travaux : selon plans projet fournis.

Il appartient au donneur d'ordre de s'assurer, avant le démarrage des travaux, que le présent rapport est en adéquation avec les travaux réellement à réaliser.

Si tel n'était pas le cas, un complément d'expertise serait nécessaire dans les zones concernées.

Avertissement :
- La recherche des MPCA est réalisée par sondages visuels et par sondages destructifs d'éléments et/ou de composants (avec prélèvements d'échantillons), selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de la norme NFX 46-020 et de l'arrêté du 26 juin 2013. Cette recherche ne peut cependant être exhaustive compte tenu de la multitude de formes que peut prendre l'amiante et le caractère aléatoire et sporadique de son ajout aux matériaux du bâtiment, son inclusion dans les éléments du bâti et/ ou sa dissimulation par d'autres matériaux. Certains MPCA peuvent donc ne pas être mis en évidence par la méthode de recherche par sondages : détermination de zones de similitude d'ouvrage et de zones homogènes, fréquence de sondage telles que définies par cette norme à l'intérieur de celles-ci, … Il n'est ainsi pas exclu que certains MPCA puissent être mis en évidence ultérieurement lors des opérations de démolition ou réhabilitation.

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article R. 1334-19 du code de la construction et de l'habitation prévoit que « Les propriétaires des immeubles bâtis mentionnés à l'article R. 1334-14 font réaliser, préalablement à la démolition de ces immeubles, un repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante ».
Conjointement, l'article L4531-1 du code du travail prévoit au titre de l'évaluation des risques que le maître d'ouvrage, doit réaliser un repérage de tout agent cancérogène portant sur les matériaux susceptibles d'en contenir et qui doivent faire l'objet de travaux. Cette mission est soumise aux obligations relatives aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (articles R 4412-97 à 113 et R 4412-139 et suivants du code du travail)
La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»
Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 13-9 du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste C) et par la norme NFX 46-020.

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini par l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017

Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 (liste non exhaustive)

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture

	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
	Éléments associés aux façades
3 - Parois verticales intérieures	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
4 - Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
5 - Planchers et planchers techniques	Revêtements de sols
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
8 - Équipements divers et accessoires	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
9 - Fondations et soubassements	Étanchéité des murs enterrés
	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

3.2.5 *Le périmètre de repérage effectif*

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Localisation	Description
RDC - Magasin	Sol : Carrelage Mur : crépi et Peinture Plafond : faux plafonds
RDC - Cuisine	Sol : Carrelage Mur : papier peint, faïence Plafond : Peinture
RDC - Cour	Sol : Carrelage Mur : crépi et Peinture
RDC - Placard 1	Sol : Carrelage Mur : crépi Plafond : Ciment
RDC - Placard 2	Sol : Carrelage Mur : crépi Plafond : Ciment
RDC - WC	Sol : Carrelage Mur : crépi et peinture, faïence Plafond : Ciment et Peinture
RDC - Fournil	Sol : Carrelage Mur : crépi et peinture, faïence Plafond : peinture, faux plafonds
Étage 1 - Dégagement	Sol : revêtement plastique (lino) Mur : papier peint Plafond : Peinture
Étage 1 - Bureau	Sol : revêtement plastique (lino) Mur : papier peint Plafond : Peinture
Étage 1 - Séjour	Sol : revêtement plastique (lino) Mur : papier peint Plafond : Peinture
Étage 1 - Salon	Sol : revêtement plastique (lino) Mur : papier peint Plafond : Peinture
Combles - Dégagement	Sol : revêtement plastique (lino) Mur : Peinture Plafond : lambris et vernis
Combles - Salle d'eau 1	Sol : revêtement plastique (lino) Mur : papier peint Plafond : lambris et vernis
Combles - Salle d'eau 2	Sol : revêtement plastique (lino) Mur : crépi et Peinture, faïence Plafond : lambris et vernis
Combles - Grenier	Sol : Parquet Mur : Bois Plafond : Bois

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-Plans EDL et projet

Observations :
Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 16/12/2020
Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 30/12/2020
Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Aucun accompagnateur

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation et préconisations	Photo
Étage 1 - Bureau (dans placard)	Identifiant: M021 Description: Conduit de fumée	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	**Préconisation :** Ces matériaux doivent être évacués par un professionnel garantissant le respect du Code de l'Environnement avec un bordereau de suivi des déchets amiantés. En attendant l'intervention, vous devez mettre en place les mesures adéquates pour les isoler.	
Combles - SDE 1 / Grenier	Identifiant: M026 Description: Joints de mastic de vitrage	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	**Préconisation :** Ces matériaux doivent être évacués par un professionnel garantissant le respect du Code de l'Environnement avec un bordereau de suivi des déchets amiantés. En attendant l'intervention, vous devez mettre en place les mesures adéquates pour les isoler.	
Combles - SDE 2	Identifiant: M028 Description: Colle des faïences 5x5 beiges mouchetées	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	**Préconisation :** Ces matériaux doivent être évacués par un professionnel garantissant le respect du Code de l'Environnement avec un bordereau de suivi des déchets amiantés. En attendant l'intervention, vous devez mettre en place les mesures adéquates pour les isoler.	
Combles - SDE 2 (murs)	Identifiant: M029 Description: Panneaux en amiante-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	**Préconisation :** Ces matériaux doivent être évacués par un professionnel garantissant le respect du Code de l'Environnement avec un bordereau de suivi des déchets amiantés. En attendant l'intervention, vous devez mettre en place les mesures adéquates pour les isoler.	
Toiture (cheminée)	Identifiant: M031 Description: Mitre de cheminée	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)	**Préconisation :** Ces matériaux doivent être évacués par un professionnel garantissant le respect du Code de l'Environnement avec un bordereau de suivi des déchets amiantés. En attendant l'intervention, vous devez mettre en place les mesures adéquates pour les isoler.	

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
RDC - Magasin / Cuisine	Identifiant: M001-P1 AR-21-RI-001484-01 Description: Colle des plinthes beiges
	Identifiant: M002-P2 AR-21-RI-001484-01 Description: Colle des carrelages beiges
RDC - Cuisine	Identifiant: M003-P3 AR-21-RI-001484-01 Description: Colle des faïences 10x10 beiges
RDC - Magasin / Cuisine / Fournil / Placards	Identifiant: M004-P4 AR-21-RI-001484-01 Description: Crépi peint
RDC / Etages - Toutes pièces (murs et plafonds)	Identifiant: M005-P5/P20 AR-21-RI-001484-01 Description: Enduit à base de plâtre lissé

Localisation	Identifiant + Description
RDC - Cour / Placard 2	Identifiant: M006-P6 AR-21-RI-001484-01 Description: Colle des carrelages blancs
RDC - Placard 1 / WC	Identifiant: M007-P7 AR-21-RI-001484-01 Description: Colle des carrelages 20x20 blanches
RDC - WC	Identifiant: M008-P8 AR-21-RI-001484-01 Description: Colle des faïences 15x20 roses
RDC - Magasin (en sous couche) / Cuisine (en sous couche) / Fournil	Identifiant: M009-P9 AR-21-RI-001484-01 Description: Colle des carrelages 10x10 gris
RDC - Fournil	Identifiant: M010-P10 AR-21-RI-001484-01 Description: Colle des faïences 20x20 blanches
	Identifiant: M011-P11 AR-21-RI-001484-01 Description: Colle des faïences 20x20 beiges
	Identifiant: M012-P12 AR-21-RI-001484-01 Description: Plots de colle fixant les cloisons au mur
	Identifiant: M013-P13 AR-21-RI-001484-01 Description: Plaques de faux plafonds
RDC - Escalier	Identifiant: M015-P14 AR-21-RI-001484-01 Description: Revêtement de sol beige + colle
RDC - Façade	Identifiant: M016-P15 AR-21-RI-001484-01 Description: Colle des plinthes bleues et grises
RDC - Cour (marquise)	Identifiant: M017-P16 AR-21-RI-001484-01 Description: Joint d'étanchéité
Étage 1 - Dégagement / Combles - Dégagement / SDE 1 / SDE 2	Identifiant: M018-P17/ P23 AR-21-RI-001484-01 Description: Revêtement de sol marbré + colle
Étage 1 - Dégagement (porte)	Identifiant: M019-P18 AR-21-RI-001484-01 Description: Joint de mastic de vitrage
Étage 1 - Bureau / Séjour / Salon	Identifiant: M020-P19 AR-21-RI-001484-01 Description: Revêtement de sol beige + colle + ragréage
Façades	Identifiant: M022-P21 AR-21-RI-001484-01 Description: Crépis extérieur
Étage 1 - Escalier	Identifiant: M023-P22 AR-21-RI-001484-01 Description: Revêtement de sol rouge + colle
Combles - Dégagement / SDE 1	Identifiant: M024-P24 AR-21-RI-001484-01 Description: Revêtement de sol beige fibreux
Combles - SDE 1	Identifiant: M025-P25 AR-21-RI-001484-01 Description: Colle des faïences 15x20 saumon
Combles - Grenier	Identifiant: M027-P27 AR-21-RI-001484-01 Description: Revêtement de sol ancien à motifs
Façade (contour vitrine)	Identifiant: M030-P30 AR-21-RI-001484-01 Description: Colle des pierres de parement

5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description
RDC - Magasin	Identifiant: M014 Description: Plaques de faux plafonds en bois Justificatif: Matériau qui par nature ne contient pas d'amiante
Façade (côté cour)	Identifiant: M032 Description: Conduit de cheminée en brique Justificatif: Matériau qui par nature ne contient pas d'amiante
RDC - Cuisine (chaudière)	Identifiant: M033 Description: Joint divers Justificatif: Sur marquage du matériau (2004)

5.4 Liste de la zone, présentée par catégorie

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

M031 : Conduit de cheminée						
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture					Pièces : Toiture (cheminée)	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Toiture (cheminée)	1	Conduit de cheminée	Aucun prélèvement			

2 - Parois verticales extérieures et Façades

M016 : Colle (faïence, pâte de verre, carrelage)					Niveau : RDC	
2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux					Pièces : Façade	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Façade	1	Colle (faïence, pâte de verre, carrelage)	Oui RDC - Façade		P15 AR-21-RI-001484-01	

M017 : Joint d'étanchéité					Niveau : RDC	
2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich					Pièces : Cour (marquise)	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Cour (marquise)	1	Joint d'étanchéité	Oui RDC - Cour (marquise)		P16 AR-21-RI-001484-01	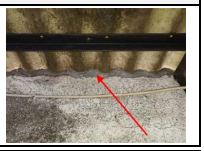

M019 : Joint de mastic de vitrage					Niveau : Étage 1	
2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures					Pièces : Dégagement (porte)	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Dégagement (porte)	1	Joint de mastic de vitrage	Oui Étage 1 - Dégagement (porte)		P18 AR-21-RI-001484-01	

M022 : Crépis extérieur						
2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux					Pièces : Façades	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Façades	1	Crépis extérieur	Oui Façades		P21 AR-21-RI-001484-01	

M026 : Joint de mastic de vitrage					Niveau : Combles	
2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures					Pièces : SDE 1 / Grenier	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
SDE 1 / Grenier	1	Joint de mastic de vitrage	Oui Combles - SDE 1 / Grenier Combles - SDE 2 (murs)		P26 AR-21-RI-001484-01	

M030 : Colle (faience, pate de verre, carrelage)						
2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux					Pièces : Façade (contour vitrine)	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Façade (contour vitrine)	1	Colle (faïence, pâte de verre, carrelage)	Oui Façade (contour vitrine)		P30 AR-21-RI-001484-01	

M032 : Conduit de cheminée						
2 - Parois verticales extérieures et Façades - Éléments associés aux façades					Pièces : Façade (côté cour)	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Façade (côté cour)	1	Conduit de cheminée	Aucun prélèvement			

3 - Parois verticales intérieures

M001 : Colle de faïence					Niveau : RDC	
3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres					Pièces : Magasin / Cuisine	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Magasin / Cuisine	1	Colle de faïence	Oui RDC - Magasin / Cuisine		P1 AR-21-RI-001484-01	

M003 : Colle de faïence					Niveau : RDC	
3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres					Pièces : Cuisine	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Cuisine	1	Colle de faïence	Oui RDC - Cuisine		P3 AR-21-RI-001484-01	

M004 : Enduit à base de ciment lissé ou taloché					Niveau : RDC	
3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés					Pièces : Magasin / Cuisine / Fournil / Placards	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Magasin / Cuisine / Fournil / Placards	1	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Oui RDC - Magasin / Cuisine / Fournil / Placards Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s)		P4 AR-21-RI-001484-01	

M005 : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché					Niveau : RDC / Etages	
3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés					Pièces : Toutes pièces (murs et plafonds)	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Toutes pièces (murs et plafonds)	1	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Oui RDC / Etages - Toutes pièces (murs et plafonds) Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s)		P5/P20 AR-21-RI-001484-01	

M008 : Colle de faïence					Niveau : RDC	
3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres					Pièces : WC	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
WC	1	Colle de faïence	Oui RDC - WC		P8 AR-21-RI-001484-01	

M010 : Colle de faïence					Niveau : RDC	
3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres					Pièces : Fournil	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Fournil	1	Colle de faïence	Oui RDC - Fournil		P10 AR-21-RI-001484-01	

M011 : Colle de faïence					Niveau : RDC	
3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres					Pièces : Fournil	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Fournil	1	Colle de faïence	Oui RDC - Fournil		P11 AR-21-RI-001484-01	

M012 : Plot de colle fixant les cloisons au mur					Niveau : RDC	
3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)					Pièces : Fournil	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Fournil	1	Plot de colle fixant les cloisons au mur	Oui RDC - Fournil		P12 AR-21-RI-001484-01	

M025 : Colle de faïence					Niveau : Combles	
3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres					Pièces : SDE 1	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
SDE 1	1	Colle de faïence	Oui Combles - SDE 1		P25 AR-21-RI-001484-01	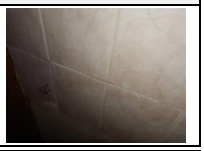

M028 : Colle de faïence					Niveau : Combles	
3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres					Pièces : SDE 2	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
SDE 2	1	Colle de faïence	Oui Combles - SDE 2		P28 AR-21-RI-001484-01	

M029 : Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris)					Niveau : Combles	
3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres					Pièces : SDE 2 (murs)	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
SDE 2 (murs)	1	Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris)	Oui Combles - SDE 2 (murs)		P29 AR-21-RI-001484-01	

4 - Plafonds et faux plafonds

M013 : Panneaux et plaques					Niveau : RDC	
4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds					Pièces : Fournil	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Fournil	1	Panneaux et plaques	Oui RDC - Fournil		P13 AR-21-RI-001484-01	

M014 : Panneaux et plaques					Niveau : RDC	
4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds					Pièces : Magasin	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Magasin	1	Panneaux et plaques	Aucun prélèvement			

5 - Planchers et planchers techniques

M002 : Colle de carrelage					Niveau : RDC	
5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols					Pièces : Magasin / Cuisine	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Magasin / Cuisine	1	Colle de carrelage	Oui RDC - Magasin / Cuisine		P2 AR-21-RI-001484-01	

M006 : Colle de carrelage					Niveau : RDC	
5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols					Pièces : Cour / Placard 2	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Cour / Placard 2	1	Colle de carrelage	Oui RDC - Cour / Placard 2 Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s)		P6 AR-21-RI-001484-01	

M007 : Colle de carrelage					Niveau : RDC	
5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols					Pièces : Placard 1 / WC	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Placard 1 / WC	1	Colle de carrelage	Oui RDC - Placard 1 / WC Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s)		P7 AR-21-RI-001484-01	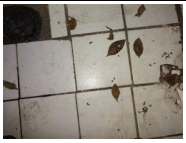

M009 : Colle de carrelage					Niveau : RDC	
5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols					Pièces : Magasin (en sous couche) / Cuisine (en sous couche) / Fournil	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Magasin (en sous couche) / Cuisine (en sous couche) / Fournil	1	Colle de carrelage	Oui RDC - Magasin (en sous couche) / Cuisine (en sous couche) / Fournil Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s)		P9 AR-21-RI-001484-01	

M015 : Revêtement de sol sportif					Niveau : RDC	
5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols					Pièces : Escalier	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Escalier	1	Revêtement de sol sportif	Oui RDC - Escalier		P14 AR-21-RI-001484-01	

M018 : Revêtement de sol sportif					Niveau : Étage 1	
5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols					Pièces : Dégagement / Combles - Dégagement / SDE 1 / SDE 2	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Dégagement / Combles - Dégagement / SDE 1 / SDE 2	1	Revêtement de sol sportif	Oui-		P17/ P23 AR-21-RI-001484-01	

M020 : Revêtement de sol sportif					Niveau : Étage 1	
5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols					Pièces : Bureau / Séjour / Salon	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Bureau / Séjour / Salon	1	Revêtement de sol sportif	Oui Étage 1 - Bureau / Séjour / Salon Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s)		P19 AR-21-RI-001484-01	

M023 : Revêtement de sol sportif					Niveau : Étage 1	
5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols					Pièces : Escalier	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Escalier	1	Revêtement de sol sportif	Oui Étage 1 - Escalier		P22 AR-21-RI-001484-01	

M024 : Revêtement de sol sportif					Niveau : Combles	
5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols					Pièces : Dégagement / SDE 1	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Dégagement / SDE 1	1	Revêtement de sol sportif	Oui Combles - Dégagement / SDE 1 Sondage et extension de la ZPSO du ou des prélèvement(s)		P24 AR-21-RI-001484-01	

M027 : Revêtement de sol sportif					Niveau : Combles	
5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols					Pièces : Grenier	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Grenier	1	Revêtement de sol sportif	Oui Combles - Grenier		P27 AR-21-RI-001484-01	

6 - Conduits et accessoires intérieurs

M021 : Conduit en fibres-ciment					Niveau : Étage 1	
6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)					Pièces : Bureau (dans placard)	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Bureau (dans placard)	1	Conduit en fibres-ciment	Aucun prélèvement			

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques
Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

M033 : Joint d'étanchéité, joint plat prédécoupé pour bride					Niveau : RDC	
8 - Équipements divers et accessoires - Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes					Pièces : Cuisine (chaudière)	
Localisation	**n° de sondage**	**Partie inspectée**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Cuisine (chaudière)	1	Joint d'étanchéité, joint plat prédécoupé pour bride	Aucun prélèvement			

9 - Fondations et soubassements
Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers
Sans objet

Composants Hors norme
Sans objet

5.5 Récapitulatif zone par zone

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Photo
M001	Localisation : RDC - Magasin / Cuisine Echantillons : P1 AR-21-RI-001484-01 Description : Colle des plinthes beiges	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M002	Localisation : RDC - Magasin / Cuisine Echantillons : P2 AR-21-RI-001484-01 Description : Colle des carrelages beiges	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M003	Localisation : RDC - Cuisine Echantillons : P3 AR-21-RI-001484-01 Description : Colle des faïences 10x10 beiges	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M004	Localisation : RDC - Magasin / Cuisine / Fournil / Placards Echantillons : P4 AR-21-RI-001484-01 Description : Crépi peint	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M005	Localisation : RDC / Etages - Toutes pièces (murs et plafonds) Echantillons : P5/P20 AR-21-RI-001484-01 Description : Enduit à base de plâtre lissé	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M006	Localisation : RDC - Cour / Placard 2 Echantillons : P6 AR-21-RI-001484-01 Description : Colle des carrelages blancs	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M007	Localisation : RDC - Placard 1 / WC Echantillons : P7 AR-21-RI-001484-01 Description : Colle des carrelages 20x20 blanches	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Photo
M008	Localisation : RDC - WC Echantillons : P8 AR-21-RI-001484-01 Description : Colle des faïences 15x20 roses	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M009	Localisation : RDC - Magasin (en sous couche) / Cuisine (en sous couche) / Fournil Echantillons : P9 AR-21-RI-001484-01 Description : Colle des carrelages 10x10 gris	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M010	Localisation : RDC - Fournil Echantillons : P10 AR-21-RI-001484-01 Description : Colle des faïences 20x20 blanches	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M011	Localisation : RDC - Fournil Echantillons : P11 AR-21-RI-001484-01 Description : Colle des faïences 20x20 beiges	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M012	Localisation : RDC - Fournil Echantillons : P12 AR-21-RI-001484-01 Description : Plots de colle fixant les cloisons au mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M013	Localisation : RDC - Fournil Echantillons : P13 AR-21-RI-001484-01 Description : Plaques de faux plafonds	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M014	Localisation : RDC - Magasin Echantillons : Description : Plaques de faux plafonds en bois	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		
M015	Localisation : RDC - Escalier Echantillons : P14 AR-21-RI-001484-01 Description : Revêtement de sol beige + colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Photo
M016	Localisation : RDC - Façade Echantillons : P15 AR-21-RI-001484-01 Description : Colle des plinthes bleues et grises	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M017	Localisation : RDC - Cour (marquise) Echantillons : P16 AR-21-RI-001484-01 Description : Joint d'étanchéité	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M018	Localisation : Étage 1 - Dégagement / Combles - Dégagement / SDE 1 / SDE 2 Echantillons : P17/ P23 AR-21-RI-001484-01 Description : Revêtement de sol marbré + colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M019	Localisation : Étage 1 - Dégagement (porte) Echantillons : P18 AR-21-RI-001484-01 Description : Joint de mastic de vitrage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M020	Localisation : Étage 1 - Bureau / Séjour / Salon Echantillons : P19 AR-21-RI-001484-01 Description : Revêtement de sol beige + colle + ragréage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M021	Localisation : Étage 1 - Bureau (dans placard) Echantillons : Description : Conduit de fumée	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)		
M022	Localisation : Façades Echantillons : P21 AR-21-RI-001484-01 Description : Crépis extérieur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Photo
M023	Localisation : Étage 1 - Escalier Echantillons : P22 AR-21-RI-001484-01 Description : Revêtement de sol rouge + colle	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M024	Localisation : Combles - Dégagement / SDE 1 Echantillons : P24 AR-21-RI-001484-01 Description : Revêtement de sol beige fibreux	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M025	Localisation : Combles - SDE 1 Echantillons : P25 AR-21-RI-001484-01 Description : Colle des faïences 15x20 saumon	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M026	Localisation : Combles - SDE 1 / Grenier Echantillons : P26 AR-21-RI-001484-01 Description : Joints de mastic de vitrage	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M027	Localisation : Combles - Grenier Echantillons : P27 AR-21-RI-001484-01 Description : Revêtement de sol ancien à motifs	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M028	Localisation : Combles - SDE 2 Echantillons : P28 AR-21-RI-001484-01 Description : Colle des faïences 5x5 beiges mouchetées	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M029	Localisation : Combles - SDE 2 (murs) Echantillons : P29 AR-21-RI-001484-01 Description : Panneaux en amiante-ciment	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Photo
M030	Localisation : Façade (contour vitrine) Echantillons : P30 AR-21-RI-001484-01 Description : Colle des pierres de parement	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M031	Localisation : Toiture (cheminée) Echantillons : Description : Mitre de cheminée	Présence d'amiante (Sur jugement de l'opérateur)		
M032	Localisation : Façade (côté cour) Echantillons : Description : Conduit de cheminée en brique	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		
M033	Localisation : RDC - Cuisine (chaudière) Echantillons : Description : Joint divers	Absence d'amiante (Sur marquage du matériau (2004))		

6. – Signatures

Nota : *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par* ***AFNOR Certification - 11 rue Francis de Pressensé 93571 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

Fait à **SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE**, le **30/12/2020**

Par : José RIBEIRO

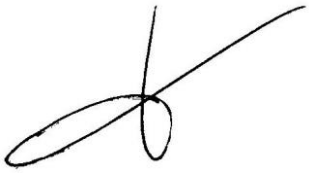

Signature du représentant :

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 21/IMO/6187/JMR

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Recommandations générales de sécurité

7.6 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

RDC

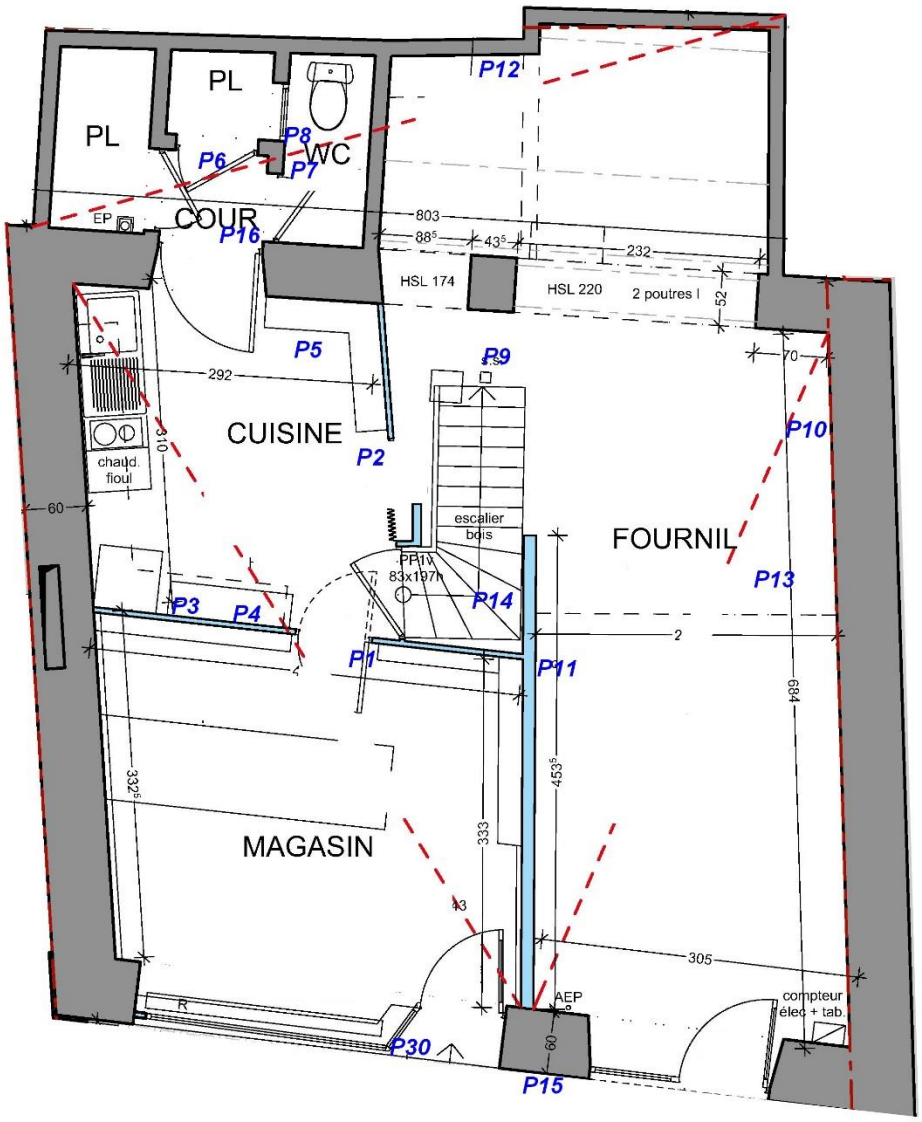

Etage

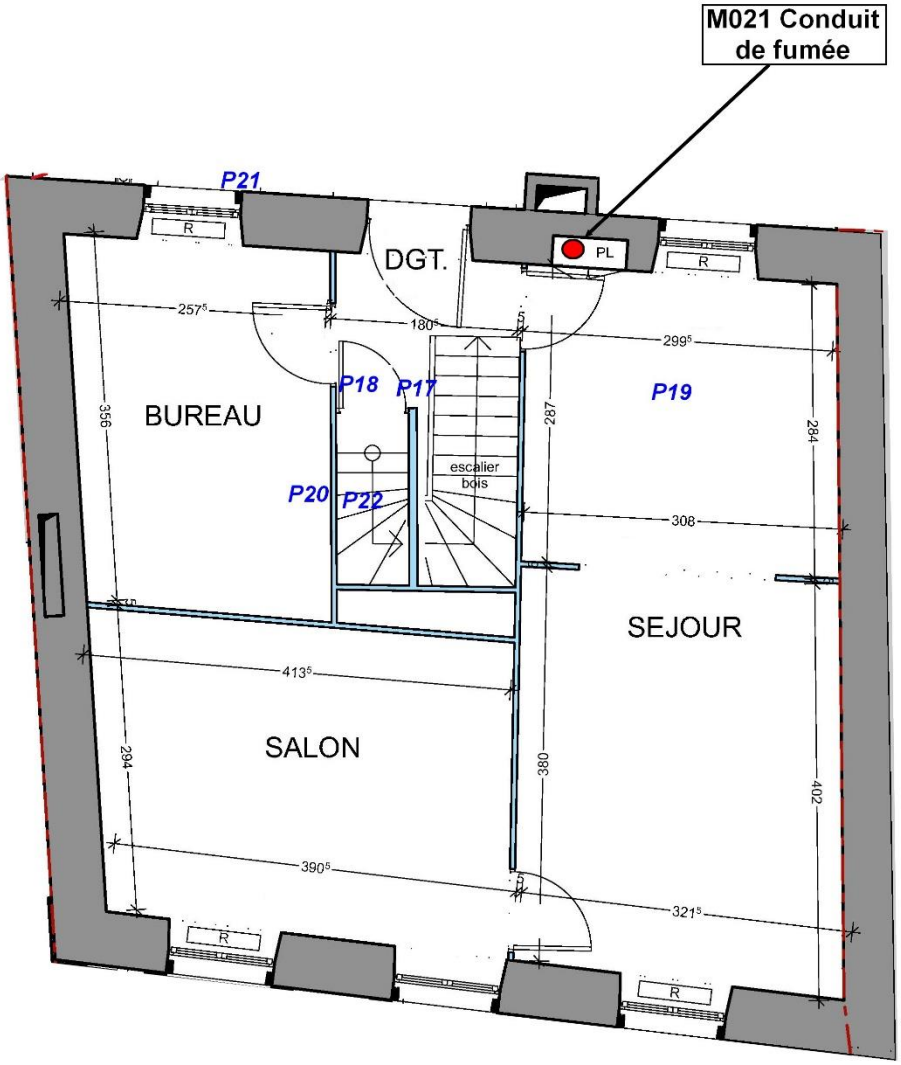
M021 Conduit de fumée
P21
DGT.
PL
257⁵
180⁵
299⁵
P18
P17
P19
BUREAU
356
287
284
escalier bois
P20
P22
308
SEJOUR
413⁵
SALON
294
380
402
390⁵
321⁵
R

Combles

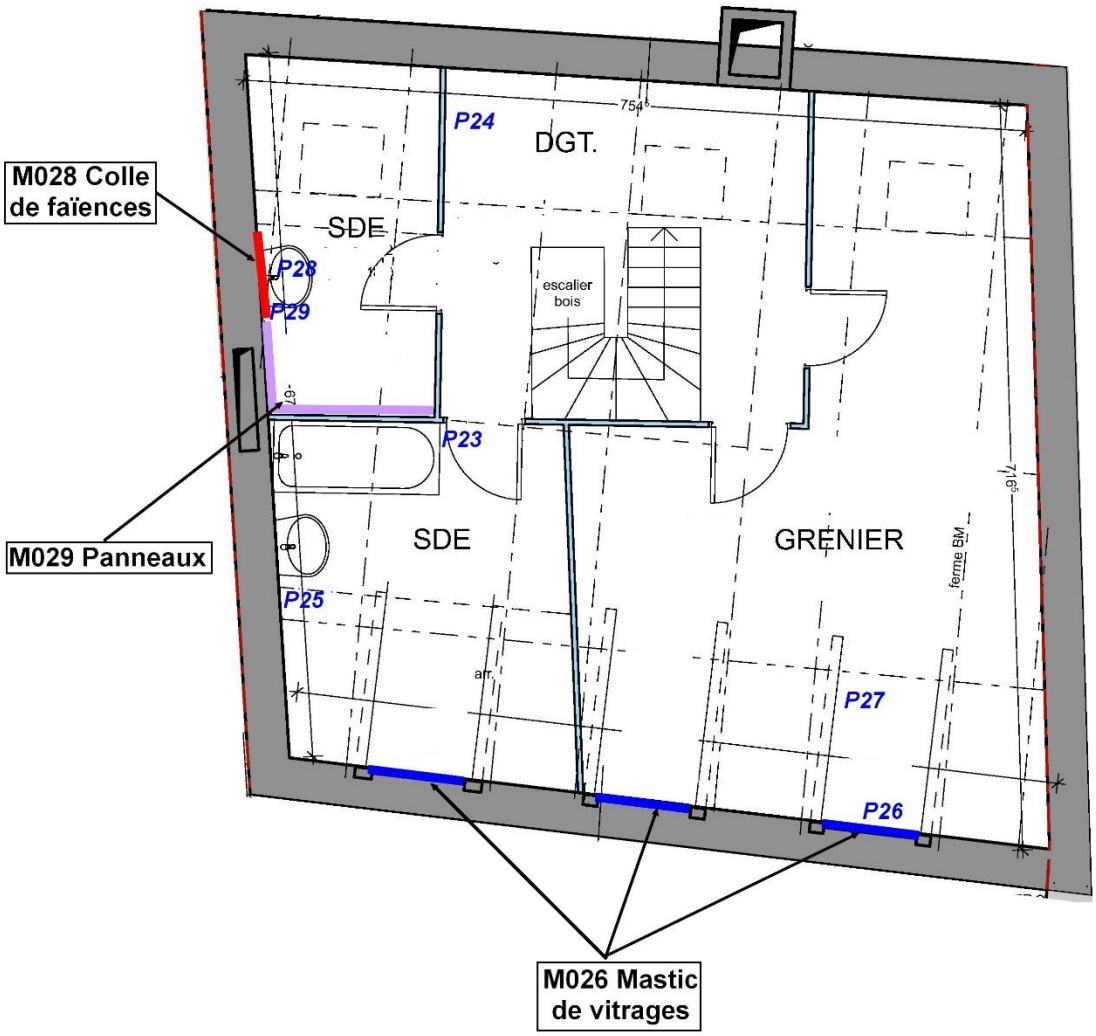
M028 Colle de faïences
M029 Panneaux
M026 Mastic de vitrages
P24
DGT.
SDE
P28
P29
escalier bois
P23
SDE
GRENIER
P25
P27
P26
ferme BM

Toiture

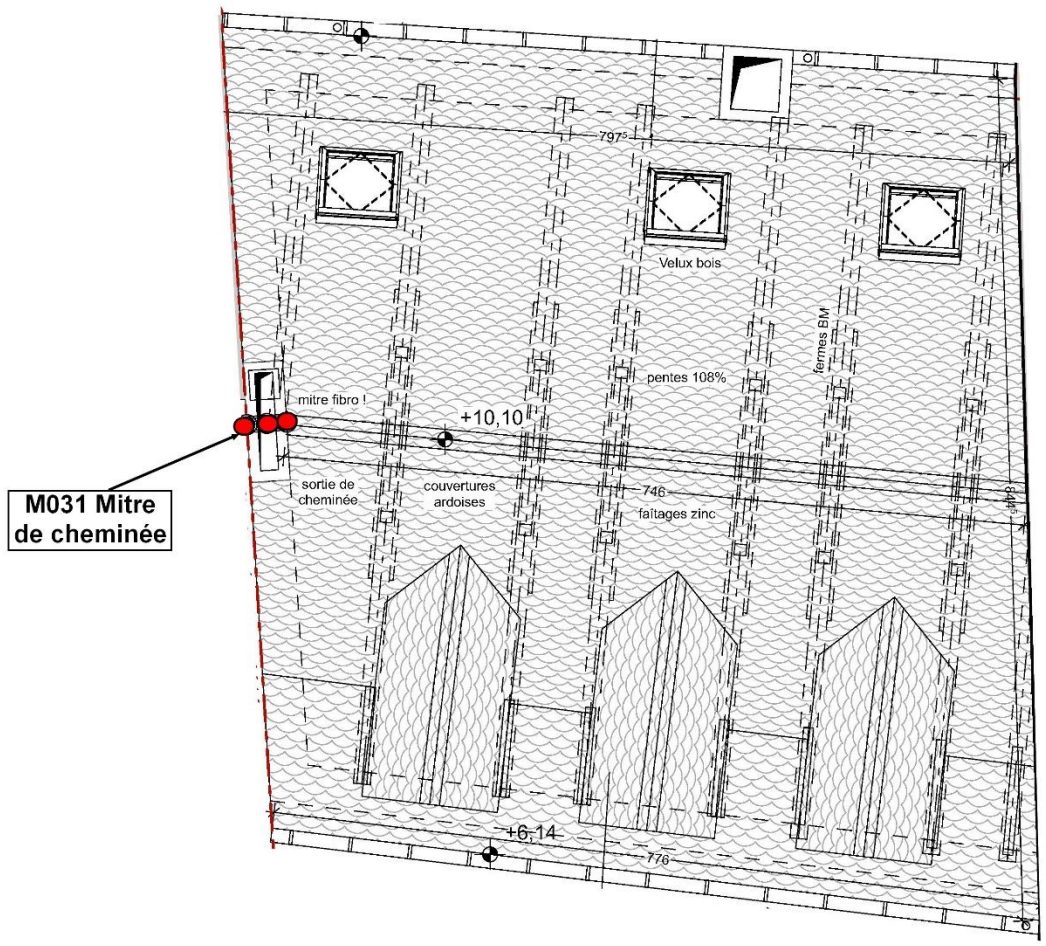
M031 Mitre de cheminée
mitre fibro !
+10,10
sortie de cheminée
couvertures ardoises
797°
Velux bois
pentes 108%
fermes BM
746
faîtages zinc
848
+6,14
776

Photos

	Photo n° DSCNA001 Localisation : Étage 1 - Bureau (dans placard) Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit de fumée
	Photo n° DSCNA002 Localisation : Combles - SDE 1 / Grenier Ouvrage : 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures Partie d'ouvrage : Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Description : Joints de mastic de vitrage
	Photo n° DSCNA003 Localisation : Combles - SDE 2 Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Colle de faïence Description : Colle des faïences 5x5 beiges mouchetées
	Photo n° DSCNA004 Localisation : Combles - SDE 2 (murs) Ouvrage : 3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres Partie d'ouvrage : Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris) Description : Panneaux en amiante-ciment
	Photo n° DSCNA005 Localisation : Toiture (cheminée) Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture Partie d'ouvrage : Conduit de cheminée Description : Mitre de cheminée

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M001-P1 AR-21-RI-001484-01	RDC - Magasin / Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence	Colle des plinthes beiges	
M010-P10 AR-21-RI-001484-01	RDC - Fournil	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence	Colle des faïences 20x20 blanches	
M011-P11 AR-21-RI-001484-01	RDC - Fournil	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence	Colle des faïences 20x20 beiges	
M012-P12 AR-21-RI-001484-01	RDC - Fournil	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Plot de colle fixant les cloisons au mur	Plots de colle fixant les cloisons au mur	
M013-P13 AR-21-RI-001484-01	RDC - Fournil	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Panneaux et plaques	Plaques de faux plafonds	
M015-P14 AR-21-RI-001484-01	RDC - Escalier	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Revêtement de sol sportif	Revêtement de sol beige + colle	
M016-P15 AR-21-RI-001484-01	RDC - Façade	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Colle (faïence, pâte de verre, carrelage)	Colle des plinthes bleues et grises	
M017-P16 AR-21-RI-001484-01	RDC - Cour (marquise)	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Joint d'étanchéité	Joint d'étanchéité	
M018-P17 AR-21-RI-001484-01	Étage 1 - Dégagement / Etage 2 - Dégagement / SDE 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Revêtement de sol sportif	Revêtement de sol marbré + colle	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M019-P18 AR-21-RI-001484-01	Étage 1 - Dégagement (porte)	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joint de mastic de vitrage	
M020-P19 AR-21-RI-001484-01	Étage 1 - Bureau / Séjour / Salon	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Revêtement de sol sportif	Revêtement de sol beige + colle + ragréage	
M002-P2 AR-21-RI-001484-01	RDC - Magasin / Cuisine	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage	Colle des carrelages beiges	
M022-P21 AR-21-RI-001484-01	Façades	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Crépis extérieur	Crépis extérieur	
M023-P22 AR-21-RI-001484-01	Étage 1 - Escalier	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Revêtement de sol sportif	Revêtement de sol rouge + colle	
M024-P24 AR-21-RI-001484-01	Combles - Dégagement / SDE 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Revêtement de sol sportif	Revêtement de sol beige fibreux	
M025-P25 AR-21-RI-001484-01	Combles - SDE 1	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence	Colle des faïences 15x20 saumon	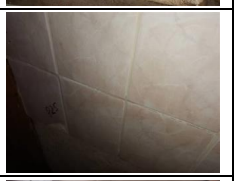
M026-P26 AR-21-RI-001484-01	Combles - SDE 1 / Grenier	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joints de mastic de vitrage	
M029-P26 AR-21-RI-001484-01	Combles - SDE 2 (murs)	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	Joints de mastic de vitrage	
M027-P27 AR-21-RI-001484-01	Combles - Grenier	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Revêtement de sol sportif	Revêtement de sol ancien à motifs	

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M028-P28 AR-21-RI-001484-01	Combles - SDE 2	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence	Colle des faïences 5x5 beiges mouchetées	
M029-P29 AR-21-RI-001484-01	Combles - SDE 2	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris)	Panneaux en amiante-ciment	
M003-P3 AR-21-RI-001484-01	RDC - Cuisine	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence	Colle des faïences 10x10 beiges	
M030-P30 AR-21-RI-001484-01	Façade (contour vitrine)	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Colle (faïence, pâte de verre, carrelage)	Colle des pierres de parement	
M004-P4 AR-21-RI-001484-01	RDC - Magasin / Cuisine / Fournil / Placards	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Crépi peint	
M005-P5/P20 AR-21-RI-001484-01	RDC / Etages - Toutes pièces (murs et plafonds)	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé	
M006-P6 AR-21-RI-001484-01	RDC - Cour / Placard 2	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage	Colle des carrelages blancs	
M007-P7 AR-21-RI-001484-01	RDC - Placard 1 / WC	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage	Colle des carrelages 20x20 blanches	
M008-P8 AR-21-RI-001484-01	RDC - WC	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence	Colle des faïences 15x20 roses	
M009-P9 AR-21-RI-001484-01	RDC - Magasin (en sous couche) / Cuisine (en sous couche) / Fournil	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage	Colle des carrelages 10x10 gris	

Copie des rapports d'essais :

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA
AB 1609

REAL EXPERTISES
Monsieur José RIBEIRO
ter impasse de la charlette 14
63510 MALINTRAT

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-RI-001484-01
Version du : 08/01/2021 12:30

Référence dossier Client:St Sauves, Boulangerie
Référence dossier N° : 21UV000133
Référence laboratoire N° : 21RI000471
Reçu par MyEasyLab-St Herblain le : 31/12/2020 14:49
Reçu par le laboratoire le : 05/01/2021

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001 (1)	P1 / magasin, rdc / colle plinthe P1	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau dur de type joint ciment (gris)	MET / PJ2N	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	P2 / cuisine, rdc / colle carrelage C1	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	P3 / cuisine, rdc / colle faïence F1	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau de type peinture (bleu)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	P4 / cuisine, rdc / crépi	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (beige)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	P5 / cuisine, rdc / plâtre	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	P6 / cour, rdc / colle carrelage C2	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (granulaire) (gris)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	P7 / WC, rdc / colle carrelage C3	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (granulaire) (gris)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90 ,
82-200 Malbork, POLSKA

1/6

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

AB 1609

N° de rapport d'analyse : AR-21-RI-001484-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008	P8 / cuisine, rdc / colle faïence F2	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (beige)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	P9 / fournil, rdc / colle carrelage C4	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	P10 / fournil, rdc / colle faïence F3	Matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011	P11 / fournil, rdc / colle faïence F4	Matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau de type peinture (vert) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012	P12 / fournil, rdc / plots de colle	Matériau semi-dur de type joint (blanc)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013	P13 / fournil, rdc / FP2	Matériau de type peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (beige)	MET / T4TF	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90 ,
82-200 Malbork, POLSKA

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

AB 1609

N° de rapport d'analyse : AR-21-RI-001484-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
014	P14 / escalier, rdc / lino L1	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET / T4TF	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type peinture (beige) ; matériau de type peinture (vert) ; matériau de type colle (jaune) (clair) ; matériau souple de type dalle de sol (fibreux) (jaune) ; matériau de type colle (jaune) (foncé) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) en traces	MET / T4TF	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015	P15 / façade / colle plinthe P2	Matériau dur de type carrelage, faïence (bleu) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET / T4TF	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
016	P16 / façade arrière / joint marquise	Matériau souple de type joint (gris)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type peinture (orange) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau souple de type joint (blanc) en traces(i)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
017	P17 / dgt, 1er / lino L2	Matériau souple de type revêtement de sol (vert)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
018	P18 / dgt, 1er / mastic M1	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau semi-dur (beige)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90 ,
82-200 Malbork, POLSKA

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

AB 1609

N° de rapport d'analyse : AR-21-RI-001484-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
019	P19 / séjour, 1er / lino L3	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple de type revêtement de sol (beige) en traces ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (marron) ; matériau semi-dur de type enduit (fibreux) (beige)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type ragréage (marron)	MET / IN5M	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
020	P20 / bureau, 1er / plâtre	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type plâtre (beige) ; matériau (fibreux) (blanc)	MET / T4TF	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021	P21 / façade / crépi	Matériau de type peinture (gris) en traces ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET / T4TF	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET / T4TF	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
022	P22 / escalier, 1er / lino L4	Matériau souple de type dalle de sol (fibreux) (rouge) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (marron)	MET / T4TF	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
023	P23 / SDE 1, combles / lino L2	Matériau souple de type revêtement de sol (vert)	MET / T4TF	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple de type revêtement de sol (vert) en traces ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (beige) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET / T4TF	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90 ,
82-200 Malbork, POLSKA

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

AB 1609

N° de rapport d'analyse : AR-21-RI-001484-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
024	P24 / dgt, combles / lino L5	Matériau souple de type dalle de sol (fibreux) (beige)	MET / T4TF	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
025 (1)	P25 / SDE 1, combles / colle faïence F2	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau de type peinture (beige)	MET / OZ9K	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
026	P26 / grenier, combles / mastic M2	Matériau souple de type mastic (marron) ; matériau souple de type mastic (noir)	MET / T4TF	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	⚠ Fibres d'amiante de type chrysotile
027	P27 / grenier, combles / lino L6	Matériau de type colle (jaune) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau de type peinture (orange) ; matériau souple de type plaque (fibreux) (bitumineux) (noir)	MET / T4TF	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
028	P28 / SDE 2, combles / colle faïence F5	Matériau de type peinture (rose) ; matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)(ii) (iii)	MET / OZ8W	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	⚠ Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP / QJ2W	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
029	P29 / SDE 2, combles / plaque	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (beige)	MOLP / N9YY	2 / 2	-	⚠ Fibres d'amiante de type chrysotile
030	P30 / façade vitrine / colle pierre	Matériau dur de type ciment-colle (fibreux) (beige) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET / T4TF	1 / 1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90 ,
82-200 Malbork, POLSKA

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

AB 1609

N° de rapport d'analyse : AR-21-RI-001484-01

	Observation(s) échantillon(s)
(1)	Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

	Observation(s) couche(s)
(i)	La totalité des composants décrits a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.
(ii)	La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection. Plusieurs prises d'essais ont été réalisées et ont permis de confirmer cette teneur.
(iii)	La totalité du matériau de type peinture (rose) a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

***MOLP**:Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2005 - annexe 2*

***MET**:Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NF X 43-050: Janvier 1996*

Notes :

1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire. - 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire sépare l'échantillon transmis par le demandeur pour une analyse par composant. Des composants décrits simultanément dans une même prise d'essai n'ont pas pu être séparés pour l'analyse. - 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif. - 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse. - 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm. "Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. - 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur https://pca.gov.pl/. - 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

Validé et approuvé par :

Chlabek

Agnieszka Chlebek
Chef d'équipe

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90 ,
82-200 Malbork, POLSKA

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux ou produit qualifié de dégradés

Localisation	Identifiant + Description	Etat de conservation	Mesures d'ordre générales préconisées
Néant	-		

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :
- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc…) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc…

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
   a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
   b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
   a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
   c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
   d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
   Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
   a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
   Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
   b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
   c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
   d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
   En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation
L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.
Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets
Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de

stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie
Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets
Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante
Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité
Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible

CARTE DE CERTIFIÉ

afnor CERTIFICATION DE PERSONNES AFNOR CERTIFICATION

NUMÉRO ODI/AMM/11030999
VALABLE DU 30/06/2017
AU 29/06/2022

JOSE RIBEIRO

CERTIFICATION
OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - AMIANTE
MENTION

CERTIFICAT AFNOR CERTIFICATION

Accréditation Cofrac n°4-0057 Certification de Personnes, portée disponible sur www.cofrac.fr et selon l'arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification

FRANCK LEBEUGLE
Directeur Général

AFNOR CERTIFICATION
11 rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex
certification-personnes@afnor.org
+33 (0)1 41 62 80 00

MMA ENTREPRISE

SARL RANCY-MELLOUK
Agents Généraux exclusifs MMA
70 RUE BLATIN – BP 475
63013 CLERMONT FD CEDEX 1
☎: 04 73 36 31 30 🖷: 04 73 36 32 00
E-Mail : jacques.rancy@mma.fr
N° ORIAS :08042790 - www.orias.fr

ATTESTATION

La SARL RANCY-MELLOUK – 70 RUE BLATIN – 63000 CLERMONT-FD –

Atteste que EURL REAL EXPERTISES
IMPASSE DE LA CHARIRETTE -63510 MALINTRAT
Et titulaire d'un contrat 124157095

garantissant sa responsabilité civile professionnelle d'expert immobilier dans le cadre des missions de diagnostic et expertise désignées dans le tableau ci-dessous :

- Plomb,
- Amiante,
- Installation intérieure de gaz naturel,
- Diagnostic de performance énergétique
- Electricité,
- Etat de risques naturels et technologiques
- Mesurage Loi Carrez
- Certificat logement décent,
- Prêt à taux 0 %
- Etat des lieux hors règlementation « logement décent »

La présente attestation est valable pour la période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Fait à Clermont-Ferrand, le 03/07/2020.

Cabinet RANCY MELLOUK
MMA Assurances
B.P. 475 - 70, rue Blatin
63013 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
Tél. 04 73 36 31 30 - Fax 04 73 36 32 00
N° ORIAS 08 042790

MMA IARD Assurances Mutuelles — Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes — RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD — Société anonyme, au capital de 537 052 368 euros — RCS Le Mans 440 048 882
MMA Vie Assurances Mutuelles — Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes — RCS Le Mans 775 652 118
MMA Vie — Société anonyme, au capital de 142 022 936 euros — RCS Le Mans 440 042 174
Sièges sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances